

## Voici le premier PER avec un capital garanti à votre départ à la retraite

**Le plan d'épargne retraite du groupe Inter Invest, Mon PER, intègre désormais la garantie du capital versé. Et cela, sans vous faire renoncer à la performance. Explications.**

Épargner pour sa retraite, certes, mais à condition d'y retrouver au moins ce que l'on a investi pendant 20 ou 30 ans pour la préparer. Pour être sûr de ne pas être perdant le jour de son départ en retraite, certains plans d'épargne retraite (PER) proposent déjà d'investir uniquement sur des fonds euros. Avec ces supports, remplis majoritairement d'obligations d'Etats et de grandes entreprises, votre capital est garanti, mais souvent au détriment de la performance.

>> Notre service - Comparez les performances des plans d'épargne retraite (PER) grâce à notre simulateur

Allier rendement et sécurité constitue en effet un défi de taille, le taux moyen servi sur un fonds euros en 2023 étant attendu, au mieux, à 2,50%. Défi relevé par le groupe Inter Invest, qui offre depuis ce lundi 2 octobre la possibilité, sur son produit Mon PER, de garantir tout ou partie de son épargne pour le jour de la retraite. Et ce, en allant chercher davantage de rémunération que sur le fonds euros.

### Plus besoin de choisir entre sécurité et rendement

Un miracle ? Non, mais un habile montage : les sommes investies sur le PER sont divisées en deux. Une partie est placée sur un certificat émis par BNP Paribas, qui, comme une obligation, doit assurer à l'épargnant de récupérer à minima le montant versé au moment du déblocage du PER - au plus tôt lors de la liquidation de la retraite -, selon Inter Invest. Le principe de ce certificat est le suivant : la banque émet une créance qui sera remboursée à une date prévue lors de l'émission, tout comme le coupon (les intérêts). La date est celle du départ en retraite de l'assuré. En fonction du temps qui sépare le souscripteur de la retraite, l'épargne est investie sur un ou plusieurs certificats : " Plus l'assuré est proche de la retraite, plus il devra acheter un nombre de certificats élevés pour aller chercher la garantie en capital, résume Jean-Baptiste de Pascal, directeur général délégué du groupe Inter Invest. La garantie de votre capital dépend, donc, comme pour une obligation, de la capacité de BNP Paribas d'honorer son remboursement à l'échéance.

À noter que la garantie en capital n'est offerte qu'au moment du départ en retraite. Si l'épargnant effectue un retrait avant, via l'une des 6 possibilités de déblocage offertes par les nouveaux PER (achat de la résidence principale, surendettement, etc.), il peut ne pas retrouver en totalité ce qu'il avait alloué à la partie à capital garanti. Difficile toutefois de chiffrer dans quelle proportion " le prix de revente dépendra des conditions de marché en vigueur lors de la sortie avant l'échéance, précise Jérôme Devaud, directeur général délégué du groupe Inter Invest.

L'autre partie de votre épargne, non-garantie, est investie dans des ETF (" trackers), un placement qui suit l'évolution d'un indice boursier, pour tenter d'aller chercher un rendement qui s'ajoutera au capital déjà garanti. " On peut se permettre d'aller prendre un peu plus de risque, dès lors qu'il y a une partie sécurisée qui viendra garantir le capital versé, promet Jérôme Devaud.

Cette innovation est accessible via deux modes de gestion proposés par Inter Invest. Avec la première, la gestion libre (" Electron), c'est à l'épargnant qu'il revient de choisir la part de capital qu'il souhaite garantir et laquelle il souhaite investir sur plus de 1 000 supports d'investissement (actions, ETF, obligations, cryptoactifs, SCPI, etc.).

Dans la seconde, la gestion pilotée à horizon, vous déléguez la gestion de votre capital à des professionnels. L'intégralité du

capital est garantie et sécurisée au fur et à mesure de l'approche de la retraite. À la souscription, vous choisissez entre trois profils : prudent, équilibré, ou dynamique, selon votre appétence au risque. Le niveau de garantie est toujours le même (100%), mais l'épargnant choisit avec son profil la part de performance et de risque qu'il souhaite aller chercher en ETF.

Par exemple, un premier versement de 10 000 euros fait par un épargnant de 40 ans est réparti ainsi : 5 070 euros sont placés sur le Certificat BNP qui doit permettre de reconstituer les 10 000 euros au bout de 24 ans (l'âge prévu du départ à la retraite). Quant aux 4 930 euros restants sur le versement initial, ils sont investis sur des ETF pour aller chercher de la performance. Au bout de 24 ans, ils doivent être valorisés 15 769 euros, 20 330 euros, ou 27 158 euros selon le profil de risque sélectionné (prudent, équilibré ou dynamique). Le profil d'investisseur choisi détermine le risque pris sur les actifs sélectionnés : plus il est dynamique, plus les équipes d'Inter Invest vont sélectionner des actifs risqués, qui peuvent aller chercher potentiellement plus de performance.

Mais alors, puisque l'épargnant est sûr de récupérer au moins sa mise sur la partie garantie, n'a-t-il pas tout intérêt à maximiser sa prise de risque pour le reste de son capital ? " C'est vrai que nous aurions pu proposer uniquement le profil dynamique, concède Jean-Baptiste de Pascal, mais nous voulions aussi nous adresser aux profils très prudents, réticents à prendre le moindre risque, même avec une garantie à 100% de leur capital à côté. En cumulant la partie garantie et la partie investie en ETF, il est ainsi possible d'espérer un rendement sur la durée d'investissement de 4% sur le profil prudent, 4,7% en équilibré et de 5,6% en dynamique, selon les hypothèses de rendement calculées sur les poches d'actifs d'Inter Invest.

## Une politique de frais innovante

Une fois à la retraite - ou plus tard s'il le souhaite -, l'épargnant peut classiquement choisir entre une sortie en rente ou en capital. Inter Invest propose également la sortie programmée en capital, c'est-à-dire des rachats fractionnés pour débloquer seulement le capital dont l'épargnant a besoin.

Concernant les frais de gestion, il faut compter des frais de tenue de compte, qui s'élèvent à 5 euros par mois, et des frais de gestion de portefeuille, fonctions des supports d'investissement choisis. À noter que la gestion pilotée à horizon intègre un système de rémunération selon la performance, appelé High-Water Mark (HWM). Pour le dire simplement, Inter Invest ne perçoit ses frais qu'en cas de performance. Par exemple, pour un versement de 100 euros, s'ils deviennent 111,2 euros au bout d'un an (performance de 11,2% sur le profil dynamique depuis le lancement), Inter Invest récupère 10% sur les 11,2 euros de performance (soit 1,12 euro). À l'inverse, si les 111,2 euros retombent l'année suivante à 109 euros, Inter Invest ne perçoit que ses frais de gestion de base. " Une approche win-win, vante Jérôme Devaud.



© The Good Brigade / Getty Images / CAPITAL

The Good Brigade / Getty Images